DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE PUY-SANIERES (05200)

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT – 4.2. Plan de zonage général

POS initial approuvé le 23 Octobre 1978	ECHELLE : 1/5000ème
PLU arrêté le Le Maire	Alpicité Nicolas BREUILLOT urbanisme & paysages SARL Alpicité – 14 rue Caffe – 05200 EMBRUN Tel : 04.92.46.51.50 / Mail : contact@alpicite.fr www.alpicite.fr
PLU approuvé le Le Maire	Monteco Ingénierie & Conseil Caroline GUIGNIER MONTECO 90 chemin du réservoir 04260 ALLOS Tel : 04.92.83.81.36 mail :cguignier@monteco.fr www.monteco.fr

N

W E

S

PUY-SAINT-EUSEBE

EMBRUN

SAVINES-LE-LAC

CROTS

LES BOUTEILS

LES TRUCHETS

LE SERRE

LE PIBOU

CHADENAS

N

Ap

Ncap

A

Ub

Uba

Ubb

Ubc

Ua

Uc

N(er)

N(100)

A(epr)

Ucamp

Nsp

ER1

ZONES DU PLU

Limite zones PLU

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

- ER : Emplacement réservé
- Espace boisé classé au titre de la loi littoral (Art L121-27 du CU)
- Zone Humide à préserver (Art L151-23 du CU)
- Jardin à préserver (Art L151-19 du CU)
- Cône de vue paysager à préserver (Art L151-19 du CU)
- Secteurs où toute construction est interdite dans l'attente d'une mise aux normes du dispositif d'assainissement (Art R151-34 1° du CU)
- Element de patrimoine à protéger
- Murs à protéger (Art L151-19 du CU)
- Alignement bâti à maintenir ou à créer en cas de nouvelle construction

La commune est soumise à des aléas.
Les pétitionnaires doivent prendre en compte ces aléas dans l'élaboration de leurs projets (voir réglement écrit).